

N° 5-21

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**



**DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

du 25 mai 2022

**AVIS ET PUBLICATION :**

- SERVICES DECONCENTRES :  
ARS -DT  
DDT

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# SOMMAIRE

## SERVICES DECONCENTRES

### Délégation territoriale de la Marne de l'Agence régionale de santé

#### Grand Est

**p 4**

- Arrêté modificatif du **24 mai 2022** portant nomination sur la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes pour le département de la Marne

### Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)

**p 13**

- 
- Extrait Arrêté ministériel du **30 avril 2022** accordant la prolongation du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux , dit « permis de Leudon-en-Brie » (Marne et Seine-et-Marne), à la société Vermilion Moraine SAS
- Décision n°2022-02 du **25 mai 2022** de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Marne, réunie le 17 mai 2022, en vue d'examiner la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création (régularisation) d'un commerce à Muizon (51140)

# Services déconcentrés

## **Services déconcentrés**

**Délégation territoriale de la Marne de  
l'Agence Régionale de Santé Grand  
Est**



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION SUR LA LISTE  
DES MEDECINS AGREES GENERALISTES ET SPECIALISTES  
POUR LE DEPARTEMENT DE LA MARNE**

*Le Préfet du Département de la Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

**VU :**

Le code des pensions civiles et militaires de retraite et notamment son article L31

La loi n°83 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

La loi n°84 16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

La loi n°84 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

La loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 Hôpital Patients Santé Territoires

Le décret n°86 442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés des fonctionnaires, modifié par le décret n°2010-344 du 31 MARS 2010

Le décret n°87 602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, modifié par le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008

Le décret n°88 386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008

Le décret n°95 1000 du 6 septembre 1995 portant code de déontologie médicale

Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé

Le Décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie Cayré en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

CONSIDERANT l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 12 avril 2022 .

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté du 21 décembre 2021 est modifié.

Article 2 : sont nommés médecins généralistes agréés pour une durée de trois ans, les médecins généralistes inscrits sur la nouvelle liste jointe.

Article 3 : sont nommés médecins spécialistes agréés pour une durée de trois ans, les médecins spécialistes inscrits sur la nouvelle liste jointe.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté et de la publication au Recueil des Actes Administratifs de la Marne

Châlons en Champagne, le

**24 MAI 2022**

  
Henri PREVOST

**LISTE DES MEDECINS AGREES DE LA MARNE**

**2021-2024**

(mise à jour 11.05.2022)

<b>ALLERGOLOGIE</b>		
CAPY Brigitte	20bis boulevard Pasteur 51100 Reims	03 26 85 32 42
<b>ANESTHESIE REANIMATION</b>		
CARLIER Monique	10 rue d'Entre deux Villes 51370 Les Mesneux	06 59 11 28 99
<b>BIOLOGIE MEDICAL</b>		
VILLENA Isabelle	Pôle Biologie CHU Reims Rue du général Koenig 51100 Reims	06 79 63 19 11
<b>CANCEROLOGIE</b>		
BOUCHE Olivier	CHU Robert Debré 51092 Reims Cédex	03 26 78 71 72
NGUYEN Tan Dat	Institut Jean Godinot 1 avenue du général Koenig 51100 Reims	07 67 56 58 52
<b>CARDIOLOGIE</b>		
JAMET Bertrand	22 rue Simon 51100 Reims	03 26 35 64 28
METZ Damien	Service de Cardiologie CHU Reims Hôpital Robert Debré 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	03 26 78 71 46
<b>CHIRURGIE ET CHIRURGIE VISCERALE</b>		
HOUZALI Monique	10 rue Côte Legris 51200 Epernay	07 77 78 73 45
<b>CHIRURGIE DIGESTIVE ET VISCERALE</b>		
AUDET Maxime	10 rue Côte Legris 51200 Epernay	06 15 52 11 35
<b>CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE</b>		
LLAGONNE Bernard	13 rue Jeanson 51160 Ay-Champagne	06 82 00 59 31
OGET Vincent	38 rue de Courlancy 51100 Reims	03 26 77 28 13
ALLOUCHE Adnan	Rue des Recollets 51120 Sezanne	03 26 81 79 18
<b>CHIRURGIE UROLOGIQUE</b>		
LUPSASCA Nicolae	Centre Hospitalier 51 rue du commandant Derrien 51000 Châlons en Champagne	03 26 69 60 37
<b>DERMATOLOGIE</b>		
LEONARD Fabienne	89 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes	06 42 50 08 69

<b>GASTRO ENTEROLOGIE</b>		
HEURGE Alexandra	CHU Reims Service d'hépatogastroentérologie Avenue du Général Koenig 51100 Reims	03 26 78 88 32
<b>GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE</b>		
GRAESSLIN Olivier	Institut Mère-Enfant CHU 45 rue Cognacq Jay 51100 Reims	03 26 78 35 17
HARIKA Ghassan	CHU Reims 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	03 26 78 39 92
<b>HEPATO GASTROENTEROLOGIE</b>		
ABDELLI Naceur	CH Léon Bourgeois 51 rue du Cdt Derrien 51000 Châlons en Champagne	03 26 69 60 51
<b>MEDECINE GENERALE</b>		
VERMEERSCH Thierry	22 rue Pierre Vaudon 51190 Avize	03 26 57 79 80
COLIN Thierry	5 rue des Poinçonniers 51160 Ay	03 26 54 00 72
PEYRESAUBES Alain	2 rue du Haut Pas 51120 Barbonne Fayel	03 26 80 29 07
BARTHE Philippe	4 rue de l'Égalité 51110 Bazancourt	03 26 03 31 21
SEGURA José	4 rue de l'Égalité 51110 Bazancourt	03 26 03 31 21
DESSAINT Virginie	6 rue des Marsilliers 51430 Bezannes	03 26 86 41 33
RABEMANANJARA Aymon	200 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes	06 01 41 71 40
DHAYNAUT Gilles (ne fait pas d'expertise)	100 avenue Pierre Semard 51000 Châlons en Champagne	
ELBAZ Mazal Tob	6 rue Carnot 51000 Châlons en Champagne	03 26 68 31 63
MASSION Jérôme	18bis rue Pierre Bayen 51000 Châlons en Champagne	03 26 21 25 28
MERLHES Camille	51 rue du commandant Derrien 51000 Châlons en Champagne	03 26 69 62 89 06 88 28 17 91
DUFOUR LE BOURDONNEC Sylvie	5B rue de l'Auberge 51500 Champfleury	03 26 02 43 54
PENNAFORTE Antoine	30 rue du Franklin Roosevelt 51220 Cormicy	03 26 61 32 32
SCHLIENGER Jean-Yves	30 rue Franklin Roosevelt 51220 Cormicy	03 26 61 32 32
MARTIGNY-PETITJEAN Maryse	32 boulevard des Varennes 51700 Dormans	03 26 57 17 01
HAMATI Ziad	1 rue Jean-Sébastien Bach 51200 Epernay	03 26 51 11 11
DUFOUR Franck	8 rue du docteur Luling 51140 Jonchery sur Vesle	03 26 48 30 22
RIETHMULLER Vincent	11 place des Argonnais 51150 Juvigny	03 26 67 68 69



LINGAT Christophe	5bis rue de l'Armée 51110 Lavannes	03 26 03 60 03
WATERLOT Pascal	39 avenue Anatole Thevenet 51530 Magenta	03 26 51 01 55
BATY Pascal	3 rue de Baconnes 51400 Mourmelon le Grand	03 26 68 32 63
BOET Thierry	Rue de l'Eglise 51400 Mourmelon le Petit	03 26 66 01 95
BOULONNAIS Stéphane	1 allée Jean Dechamps 51140 Muizon	03 26 78 00 49
MASSART MANIL Sandrine	4 rue de l'Eglise 51140 Muizon	06 22 91 08 18
DETOUR Jérôme	6 rue de la Gravelle 51240 Nullement sur Coole	03 26 66 86 75
VANDENDAELE Eric	17 rue Léon Bourgeois 51530 Pierry	03 26 59 91 44
WILLAIN Etienne	53 rue du général de Gaulle 51530 Pierry	03 26 54 60 00
ACCARRINO Mattéo	98 route de Witry 51100 Reims	03 26 02 20 67
ARRAULT Antoine	34 rue des Moulins 51100 Reims	03 26 85 04 10
CHEVASSU Christian	14 rue Galliéni 51100 Reims	03 26 87 32 64
FRITSCH Jean-Pol	2 cour Rilly la Montagne 51100 Reims	03 26 04 08 34
HAUSHALTER Raphaël	125 avenue de Laon 51100 Reims	03 26 87 72 12
HUET Yves Jean	118 rue Gambetta 51100 Reims	03 26 85 00 21
KACK KACK Joseph Emmanuel	14 avenue du Général Bonaparte 51100 Reims	03 26 06 11 75
KEMAYOU HAPPY Danièle	191 rue du Barbâtre 51100 Reims	03 26 82 45 69
LEMKECHER Faker	3 rue Saint Symphorien 51100 Reims	03 26 88 66 50
LEVEQUE Fabrice	MFCA SSAM 11 rue des Elys 51100 Reims	03 26 84 53 53
MAJOIE Gilles	23A rue du colonel Fabien 51100 Reims	03 26 88 49 53
MICHEL Eric	34 rue des Moulins 51100 Reims	03 26 88 04 04
MUSSO Philippe	4 rue du Ruisset 51100 Reims	03 26 85 20 38
PALACIN Christophe	136 avenue Jean Jaurès 51100 Reims	03 26 47 11 32
ROELAND Luc	2 place Méliès 51100 Reims	03 26 36 51 53
TOUPANCE Pierre	30 esplanade Fléchambault 51100 Reims	03 26 82 16 20
MACHUEL Bruno	1 rue de la Gare 51500 Rilly la Montagne	03 26 03 41 20

RENAUD Eric	18 avenue Pertison 51800 Sainte Menehould	03 26 60 60 66
DRAVIGNY Bruno	9 place de l'Europe 51500 Sillery	03 26 49 15 44
WIDLAK Didier	2 place Marin la Meslée 51600 Suippes	03 26 70 11 31
THOURAULT Jean-Régis	12 rue de Longjumeau 51500 Taissy	03 26 82 22 39
PERARD Alain	115 rue de la Croix 51800 Vienne le Château	03 26 60 11 29
JACQUIN Philippe	2 esplanade de Strasbourg 51300 Vitry le François	03 26 72 08 08
<b>MEDECINE INTERNE</b>		
FOGUEM Clovis	Centre Hospitalier Auban Moët 137 rue de l'Hôpital 51200 Epernay	03 26 58 70 58 03 26 58 70 69 03 26 58 73 48
<b>MEDECINE DU TRAVAIL</b>		
ALI Selma	7 allée des Musiciens 51430 Bezannes	06 89 77 30 18
BRUY Christian	5 rue Chaudru 51170 Fismes	06 17 25 06 23
DËSCHAMPS Frédéric	CHU Reims 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims	03 26 78 89 33 ou 03 26 78 89 34
<b>NEPHROLOGIE</b>		
COHEN Jacques	139 rue de Courlancy 51100 Reims	03 26 78 41 34
WYNCKEL Alain	Hôpital Maison Blanche Service Néphrologie 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	03 26 78 76 31
<b>NEUROCHIRURGIE</b>		
DUPLESSIS Eric	38 rue de Courlancy 51100 Reims	03 26 36 23 01
LITRE Claude-Fabien	CHU Reims Service de Neurochirurgie 45 rue Cognacq Jay 51100 Reims	03 26 78 73 59
<b>ONCOLOGIE</b>		
JOVENIN Nicolas	ICC Reims Clinique Courlancy 38 rue de Courlancy 51100 Reims	03 26 84 02 84
PREVOST Alain	Institut Jean Godinot 1 rue du général Koenig 51100 Reims	03 26 50 42 46
<b>ONCOGENETIQUE</b>		
BRAYOTEL Fanny	55 rue Colbert 51500 Taissy	06 77 80 42 14
<b>OPHTALMOLOGIE</b>		
ARNDT Carl	Hôpital Robert Debré Avenue du Général Koenig 51100 Reims	03 26 78 70 90
ERHART Guy	1 rue des Tanneurs 51300 Vitry le François	03 26 74 00 08

	<b>OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE</b>	
MEROL Jean-Claude	CHU de Reims 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	03 26 78 37 81
	<b>PNEUMOLOGIE</b>	
OWEIS Haitham	CH Châlons-en-Champagne Service Pneumologie 51 rue du cdt Derrien 51000 Châlons en Champagne	03 26 69 61 11
LEBARGY François	Hôpital Maison Blanche CHU Reims Service des Maladies Respiratoires 45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	03 26 78 78 78
	<b>PSYCHIATRIE</b>	
DAMMAK Mohamed Anis	9 rue du général Edmond Buat 51000 Châlons en Champagne	03 26 70 11 19
DARTHOUT Nicolas	Maison de Santé 51220 Merfy	03 26 03 10 11
CARETTE-BERTHOU Françoise	66 rue Ponsardin 51100 Reims	06 61 74 36 01
FRUNTES Valériu	CHU Reims Pôle Universitaire de Psychiatrie Adultes Rue du général Koenig 51100 Reims	03 26 83 25 05
ROLLAND Anne-Catherine	CHU reims Hôpital Robert Debré 45 rue Cognacq Jay 51100 Reims	06 26 78 85 58
SERBAN Monica	Centre Clairmairais CMP/CATTP Lucien Bonnafé 10 rue Gaston Boyer 51100 Reims	03 26 88 46 45
WAZEN Mireille	CMP Bonnafé 10 rue Gaston Boyer 51100 Reims	03 26 88 46 45
	<b>RADIOLOGIE</b>	
CAQUOT Louis Michel	88 rue de la Maison Blanche 51100 Reims	03 26 85 40 04/03 26 82 36 06
	<b>REANIMATION MEDICALE</b>	
MOURVILLIER Bruno	CHU Reims Service Médecine Intensive Réanimation Polyvalente 45 rue du Cognacq Jay 51092 Reims Cédex	
	<b>RHUMATOLOGIE</b>	
DUVAL Yves (NE FAIT PLUS D'EXPERTISE)	3 rue du Cdt Marin La Meslée 51100 Reims	06 09 05 90 86
	<b>UROLOGIE</b>	
POGU Bertrand	51 rue du Commandant Derrien 51000 Châlons en Champagne	03 26 69 60 37



# **Services déconcentrés**

**DDT**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Ministère de la transition écologique  
-----

**Arrêté du 30 avril 2022  
accordant la prolongation du permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures  
conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Leudon-en-Brie »  
(Marne et Seine-et-Marne), à la société Vermilion Moraine SAS**

**NOR : TRER2129729A**

**Autorisation :** Le permis de recherches de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dit « permis de Leudon-en-Brie » est prorogé jusqu'au 8 août 2017 sur une superficie inchangée.

**Information des tiers :** L'arrêté est affiché en préfectures de la Marne et de la Seine-et-Marne. Il est publié aux recueils des actes administratifs de ces mêmes préfectures et inséré sur le site Internet des services de l'État dans les départements de la Marne et de la Seine-et-Marne. Il est également publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

**Décision n° 2022-02** de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Marne, réunie le 17 mai 2022, en vue d'examiner la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création (régularisation) d'un commerce à Muizon (51140)

- Vu** le Code de Commerce.
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu** le Code de l'Urbanisme.
- Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.
- Vu** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 modifiée relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.
- Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, modifiée portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan).
- Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
- Vu** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial, fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'aménagement commercial de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014.
- Vu** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.
- Vu** le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri Prevost, Préfet du département de la Marne.
- Vu** l'arrêté préfectoral du 04 avril 2022 portant délégation de signature à M. Emile Soumbo, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-01/AP-CDAC du 25 janvier 2022, portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Marne.
- Vu** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création (régularisation) d'une surface de vente totale de 1733 m<sup>2</sup>, d'un magasin de commerce de détail à l'enseigne « DECODUJARDIN » (secteur d'activités 2), enregistrée par le secrétariat de la CDAC le 04 avril 2022, sous le n° 22-002 et déposée par la SARL DDJMUIZON, dont le siège social est situé 18 Route Nationale 31 à Muizon (51140), agissant en qualité d'exploitant, et représentée par Monsieur Benjamin Emond, Gérant.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/22-002/CDAC du 04 mai 2022, fixant la composition de la CDAC en charge d'examiner la demande susvisée.
- Vu** le rapport d'instruction, en date du 02 mai 2022, présenté par la Direction Départementale des Territoires de la Marne.

**Vu** la déclaration de fonctions, mandats et non-intérêts remise par chaque membre de la CDAC avant l'examen du projet.

**Considérant** que l'opération sera réalisée 18 Route Nationale 31 à Muizon (51140) sur la parcelle cadastrée section ZC n°70 d'une superficie de 2542 m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu :

-Mme Caroline Harlin, rapporteur du projet pour la DDT de la Marne et secrétaire de la CDAC

-M. Germain Renard, Maire de Muizon, commune d'implantation du projet

-M. Patrick Bedek, Vice-Président en charge du Transport et du Plan de mobilité, représentant Mme la Présidente du Grand Reims, Communauté Urbaine du Grand Reims dont est membre la commune d'implantation du projet

-Mme Nathalie Miravete, Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme et du Foncier, Adjointe au Maire, représentant le Maire de Reims, commune la plus peuplée dans l'arrondissement duquel et située la commune d'implantation du projet

-Mme Béatrice Moreau, Conseillère régionale, représentant le Président

-M. François Mourra, Maire de Vandeuil, représentant les maires au niveau départemental

-Mme Brigitte Chocardelle, Vice-Présidente de la Communauté de communes de la Région de Suippes, représentant les intercommunalités au niveau départemental

-M. Patrick Voisin, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs

- M. Jean-Marie Evrard, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs

-M. Michel Olivier, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

-Mme Fabienne Verquerre, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

Après avoir auditionné :

-M. Benjamin Emond – Gérant de la SARL DDJMUIZON

-M. Patrick Leterrier – Bureau d'étude

**Après délibération des membres de la commission, dans la séance du 17 mai 2022 présidée par M. Émile Soumbo, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne**

**Considérant** la valorisation d'une friche et l'aménagement de l'aire de stationnement,

**Considérant** la réhabilitation et le réaménagement d'une surface de vente avec régularisation d'un point de vente existant,

**Considérant** que le site est devenu attractif depuis l'installation du pétitionnaire,

**Considérant** la vigilance à tenir sur le projet actuel,



**Considérant** le maintien de l'emploi,

**Considérant** que l'implantation est favorable aux consommateurs, en proposant dans le secteur une surface de vente supplémentaire par rapport à Jardiland,

**Considérant** le traitement des effluents avec un système d'assainissement autonome et le respect des règles applicables en matière de collecte des eaux usées du site,

**Considérant** le récupérateur des eaux pluviales de petite capacité et l'arrosage des végétaux avec de l'eau potable,

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Marne a décidé d'accorder la demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable sollicitée, par huit (8) votes positifs sur les dix membres conviés et présents, en absences excusées de Mme Frédérique Alain, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire représentant du département de l'Aisne, M. Stéphane Lang, Conseiller Départemental, et M. François Rampelberg, Maire de Braine représentant le département de l'Aisne.

En conséquence, est accordée la demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable requise, présentée par la SARL DDJMUIZON, en sa qualité d'exploitant d'une activité commerciale, en vue de la création (régularisation) d'une surface de vente totale de 1733 m<sup>2</sup>, d'un magasin de commerce de détail à l enseigne « DECODUJARDIN » (secteur d'activités 2), dont la localisation précise et les caractéristiques sont précédemment visées.

Châlons-en-Champagne, le

**25 MAI 2022**

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,**



**Emile SOUMBO**

#### Droit de recours contre la décision (Art. R.752-30 à R.752-34 du Code de Commerce)

Le recours éventuel contre cette décision doit être adressé à Mme la Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – TELEDOC 315 – 6 rue Louis Weiss – 75703 PARIS cedex 13.

Le délai de recours est d'un mois. Il court :

- pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ;
- pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas d'accord tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;
- pour toute autre personne mentionnée à l'article L.752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R.752-19.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

À peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la Commission Nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

#### Mesures de publicité (Art. R.752-19 du Code de Commerce)

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Un extrait de la décision sera publié dans deux journaux locaux.  
(hebdomadaire "La Marne Agricole" et quotidien "L'Union")

#### Validité de l'autorisation d'exploitation commerciale (R.752-20 du Code de Commerce)

Pour les projets ne nécessitant pas un permis de construire, l'autorisation d'exploitation commerciale est périmée dans un délai de trois ans à compter de la notification prévue à l'article R.752-19 ou, le cas échéant, à l'article R.752-39 :

- 1° Pour les surfaces de vente qui n'ont pas été ouvertes au public ;
- 2° Pour les points permanents de retrait qui n'ont pas été ouverts à la clientèle.

En cas de recours devant la juridiction administrative contre l'autorisation d'exploitation commerciale, le délai de trois ans est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle définitive.

#### Fin de l'exploitation commerciale (Art. R.752-45 à R.752-48 du Code de Commerce)

Lorsqu'un équipement commercial soumis à autorisation d'exploitation commerciale cesse d'être exploité à des fins commerciales, le propriétaire du site d'implantation notifie la date de la cessation d'exploitation commerciale au préfet du département de la commune d'implantation.

Un équipement commercial qui n'est pas ouvert au public n'est pas exploité à des fins commerciales.  
Le délai de trois ans prévu à l'article L.752-1 court à compter de la date de cessation d'exploitation.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET JOINT À LA DECISION<sup>1</sup> DE LA CDAC <sup>2</sup> N°22-002 DU 17/05/2022

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

## POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m <sup>2</sup> )		2542 m <sup>2</sup>	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		ZC n°70	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S1	
	Après projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S1	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m <sup>2</sup> )	380 m <sup>2</sup>	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m <sup>2</sup> )		
	Autres surfaces non imperméabilisées : m <sup>2</sup> et matériaux / procédés utilisés		
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m <sup>2</sup> et localisation		
	Eoliennes (nombre et localisation)		
	Autres procédés (m <sup>2</sup> / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision			

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>2</sup> Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

## POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente <i>(cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6)</i>  Et Secteurs d'activité <i>(cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)</i>	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		1977,37 m <sup>2</sup>					
		Magasins de SV ≥ 300 m <sup>2</sup>	Nombre		1				
			SV/magasin <sup>3</sup>						
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		1733 m <sup>2</sup>					
		Magasins de SV ≥ 300 m <sup>2</sup>	Nombre		1				
			Secteur (1 ou 2)		2				
Capacité de stationnement <i>(cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)</i>	Avant projet	Nombre de places	Total						
			Electriques/hybrides						
			Co-voiturage						
			Auto-partage						
	Perméables								
	Après projet	Nombre de places	Total	12					
			Electriques/hybrides	1					
			Co-voiturage						
			Auto-partage						
			Perméables	11					

## POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet		
	Après projet		
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m <sup>2</sup> )	Avant projet		
	Après projet		

<sup>3</sup> Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m<sup>2</sup>, ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;

- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m<sup>2</sup> sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m<sup>2</sup> ».

<sup>4</sup> Cf. <sup>(2)</sup>